

VILLE de MONTBARD  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023 / 52  
*Règlement de la Chasse aux œufs*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la décision du Maire n° 2017- 43 fixant le tarif pour la participation des enfants jusqu'à 10 ans, hors Montbard ;

**CONSIDERANT** la nécessité de règlementer la manifestation de « la chasse aux œufs » au parc Buffon à Montbard, le dimanche 9 avril 2023;

**ARRETE**

**La participation à la Chasse aux Œufs est ouverte aux enfants âgés de 0 à 10 ans**

(Accompagnés d'un adulte).

**Date** : Dimanche 9 avril 2023

**Horaires** : De 15h à 17h

**Lieu et accueil** : Terrasse supérieure du parc Buffon

#### **Article 1 : INSCRIPTION**

**Chaque enfant de Montbard** souhaitant participer gratuitement à la chasse aux œufs doit **obligatoirement s'inscrire via le site de la Ville de Montbard, du 15 mars au 5 avril inclus, en y joignant un justificatif de domicile des parents ou grands-parents** (en cas de difficulté, contacter par téléphone le service CPE). **Une attestation d'inscription sera délivrée après inscription et devra obligatoirement être présentée à l'entrée du parc** (sur téléphone portable ou sur papier), elle permettra d'accéder à la chasse aux œufs puis à la remise de chocolats.

**Pour les enfants hors-Montbard, une inscription préalable via le site de la Ville de Montbard est également obligatoire aux dates définies ci-dessus.** Ils pourront participer à la chasse aux œufs en contrepartie d'une participation de 2.00€ par enfant dans la limite des places disponibles (paiement en espèces ou par chèque). La vente des tickets se fera sur place à partir de 14h30. Le ticket remis permettra d'accéder à la chasse aux œufs puis à la remise de chocolats.

Une seule participation par enfant est autorisée.

#### **Article 2 : DEROULEMENT**

Le départ sera donné à l'entrée du parc près de l'église St Urse.

Un panier sera remis à chaque enfant, par la Ville de Montbard pour collecter des œufs factices. Deux zones d'activités seront mises en place pour les enfants jusqu'à 5 ans et de 6 à 10 ans. Lorsque l'enfant aura trouvé au minimum 2 œufs, **il pourra alors retirer son sachet de chocolats auprès des organisateurs**, en échange du panier et des œufs factices et **sur présentation de son attestation d'inscription**. Deux œufs dorés factices, cachés parmi les œufs colorés, donneront droit à un chocolat plus conséquent.

**Article 3 : RESPONSABILITE**

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou grands-parents et /ou de l'accompagnant majeur durant toute la durée de la chasse aux œufs, l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident.

**Article 4 : MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID 19**

La Ville de Montbard mettra tout en œuvre pour accueillir le public dans le respect des gestes barrières en vigueur.

**Article 5 : ANNULATION**

En cas de force majeure : décision gouvernementale, Préfectorale ou Municipale si poursuite de l'épidémie COVID 19 ou d'intempéries, la Ville de Montbard se réserve le droit d'annuler la chasse aux œufs.

**Article 6 : ACCES AU PARC BUFFON**

Le stationnement et la circulation seront interdits Allée Clemenceau et Place du 11 novembre (sauf pour les personnes à mobilité réduite, véhicules de service, prestataires) de 12h00 à 18h00.

*Le Parc Buffon étant un site de partage convivial et familial, nous vous demandons de le respecter et de ne pas le dégrader.*

*Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.*

Inscription via le site de la Ville de Montbard

Site internet : [www.montbard.fr](http://www.montbard.fr)

Renseignements auprès du service CPE :

Adresse mail : [cpe@montbard.fr](mailto:cpe@montbard.fr)

Téléphone : 03 80 92 01 34